

NOTE AUX EXAMINATEURS

Le cadre de l'épreuve :

L'épreuve prend appui sur le dossier professionnel préparé par le candidat et indique, à travers le livret de stage, le livret d'apprentissage ou l'attestation de formation en entreprise, les types d'activités réalisées et leur durée respective.

Quel que soit le lieu où se déroule l'épreuve (lieux de vente, de stage, d'apprentissage, établissement de formation), l'évaluation est assurée par deux examinateurs dont un professeur (ou un formateur) de la spécialité et, si possible, un professionnel du secteur considéré. Aucun des évaluateurs n'aura été formateur ou tuteur de stage ou maître d'apprentissage du candidat.

Le déroulement de l'épreuve :

1. Avant l'épreuve :

En centre d'examen, l'épreuve peut être organisée de la manière suivante :

Jour 1 : 8 h - 9 h 30	Prise de connaissance des dossiers
9 h 30 - 10 h	Candidat n° 1 : phases 1 et 2
10 h - 10 h 10	Évaluation du candidat 1
10 h 10 - 10 h 40	Candidat n° 2 : phases 1 et 2 ... etc
Harmonisation des notes en fin de journée.	

Préalablement au déroulement de l'épreuve, les examinateurs prennent connaissance des dossiers. Ils en évaluent le contenu, la mise en forme, s'assurent de leur conformité à l'aide de la *grille EP1-CP-A page 3* et proposent une note sur 30 points.

En cas d'absence de dossier dûment constitué (partie administrative et/ou partie technique) le candidat ne peut être admis à subir l'épreuve.

Les examinateurs se concertent et définissent les types de question à poser, qui ne doivent pas faire l'objet d'un contrôle de connaissances purement technologiques, par rapport à la fiche n° 2 « produit d'accessoire automobile » et aux fiches n° 3 et n° 4.

2. L'épreuve :

Elle comporte deux phases :

Phase 1 : Prestation de vente reconstituée (20 minutes maximum)

- le candidat se présente
- la prestation de vente reconstituée se déroule en s'appuyant sur les éléments du dossier (fiche n° 2 « produit d'accessoire automobile ») ; l'un des évaluateurs tient le rôle du client et précise au candidat ses motivations d'achat
- les évaluateurs complètent la *grille EP1-CP-A, page 2, 1^{ère} phase* ; ils construisent le profil et proposent une note sur **70 points**.

Remarque :

Si un candidat présente une fiche « produit d'accessoire automobile » dont le contenu ne correspond pas à la notion « d'accessoire automobile » selon le référentiel du diplôme (S 1.23), ce candidat est pénalisé dans l'évaluation du dossier. Par contre, il lui est proposé une fiche « accessoire automobile » établie par les examinateurs (en fonction des possibilités du lieu de déroulement de l'épreuve) afin que le candidat puisse réaliser la prestation de vente.

Phase 2 : Entretien (10 minutes maximum)

Les fiches n° 3 « fiche technique d'un système » et n° 4 « activités réalisées de préparation de commandes » servent de support à un entretien.

Lors de la prise de connaissance des dossiers, les examinateurs ont défini les types de questions à poser.

Les critères d'évaluation sont regroupés sur la *grille EP1-CP-A, page 2, 2^e phase*. Les interrogateurs construisent le profil et proposent une note sur **60 points**.

Remarque :

Si un candidat n'a pas présenté de fiche n° 4 « activités réalisées de préparation de commandes », il est pénalisé dans l'évaluation du dossier. Faute de support, il ne peut être interrogé et se voit attribuer la note de 00/60.

3. Fin de l'épreuve :

A la fin de l'épreuve, les différentes notes sont reportées sur la *grille récapitulative EP1-CP-B* afin de proposer une note sur **20**.

Les notes intermédiaires ou terminales ne sont, à aucun moment de l'épreuve, communiquées au candidat.